

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 16 décembre 2024

Délibération n° 2024_168
CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT DE 6EME GENERATION 2024-2027 AVEC BORDEAUX
METROPOLE - AVENANT N° 1

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOULET, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Jean-Marie ACHIARY.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 8

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE à Anne-Eugenie GASPARD, Vanessa FERGEAU-RENAUX à Marie-Christine EWANS, Bastien RIVIERES à Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Emilie MARCHES à Michelle PAGES, Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Kubilay ERTEKIN à Amélie BOSSET-AUDOIT, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTE : 1

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard SERVIES

Monsieur Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire Délégué au Domaine public, Espaces verts, Mobilités, Travaux, rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2024_174 du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a validé le contrat de co-développement de 6^{ème} génération pour la période 2024-2027.

Pour rappel, ce second contrat de co-développement du mandat s'étend exceptionnellement sur une durée de 4 années afin de "donner plus de lisibilité et de stabilité" à certains projets structurants dont les durées prévisionnelles vont au-delà du mandat actuel.

Dans sa délibération, la Métropole a prévu le principe d'un avenant annuel permettant de procéder aux ajustements de fiches pour des projets ayant subi des aléas.

Sur les 103 fiches composant le contrat de co-développement de 6^{ème} génération, 14 ont été concernées et font l'objet de ce premier avenant :

- 2 fiches actions supprimées :
 - o Meri – Avenue du Truc (section centrale) – travaux de requalification
 - o Meri – RI Nature – Parc du Renard phase 2
- 1 fiche action créée (par substitution à la fiche action avenue du Truc) :
 - o Meri – Etude d'aménagement cyclable et sécurisation des cheminements piétons – Avenue de l'Argonne au droit de la base aérienne 106 (tronçon Mitterrand / chemin de Pagneau)
- 11 fiches actions modifiées (ajout ou ajustements financiers, évolutions liées aux modifications de RI).

Le détail des modifications est précisé ci-dessous :

MERI - Aménagement paysager du stade du Jard

Mise à jour des données financières

Modification du descriptif

Ajout de la possibilité d'émarger au RI 1 million d'arbres

MERI - Avenue du Truc (section centrale) - Travaux de requalification

Suppression de la fiche au bénéfice de la fiche "Création d'un aménagement cyclable et sécurisation des cheminements piétons sur l'Avenue de l'Argonne au droit de la base aérienne 106 (tronçon Mitterrand/Chemin de Pagneau)

MERI - Extension du cimetière communal (étude, aménagement, végétalisation)

Mise à jour des données financières

MERI - Ferme Urbaine

Substitution

Augmentation de la participation métropolitaine, compensée par la suppression de la fiche MERI - RI Nature - parc du Renard phase 2

MERI - Mérignac perméable - désimperméabilisation des sols

Mise à jour du descriptif

MERI - Pôle territorial de coopération jeunesse (PTCJ) pour le quartier Yser Pont de Madame

Mise à jour des financements dans le cadre du nouveau RI Politique de la Ville

MERI - RI cimetières - Reprise de concessions et emplacements

Mise à jour des données financières

MERI - RI Nature - parc de la Maison Carrée

Mise à jour du descriptif

MERI - RI Nature - parc du Renard phase 2

Suppression pour substitution au profit de la fiche MERI - Ferme Urbaine

MERI - Végétalisation du cimetière

Mise à jour des données financières
Ajout de la possibilité d'émarger au RI 1 million d'arbres

MULTI - Barreau Marchegay-Crabemorte

Mise à jour du descriptif

MULTI - Réseau Vélo Express

Mise à jour du montant du projet

MULTI - Schéma directeur EU - Bassin Cantinolle

Extension du périmètre de la fiche initialement "Camp des Lanciers" sur Saint Médard en Jalles et "Boétie" sur Le Taillan Médoc au bassin de Cantinolle.

Le périmètre de l'action recouvre tout le bassin de Cantinolle, d'où l'évolution de son titre et l'intégration d'autres communes concernées par l'étude.

MERI - Création d'un aménagement cyclable et sécurisation des cheminements piétons sur l'Avenue de l'Argonne au droit de la base aérienne 106

(tronçon Mitterrand/Chemin de Pagneau)

Création de fiche dans le cadre de la substitution de la fiche action Avenue du Truc.

Description de la fiche : afin de sécuriser les déplacements cyclables et piétons entre le bourg de Beutre et l'entrée de la base aérienne 106 et pour raccorder la voie verte à destination de Saint-Jean d'Illac, sur l'Avenue de l'Argonne, il est proposé sur la durée de ce contrat de réaliser les études sur l'ensemble du linéaire entre le Chemin de Pagneau et le rond-point sur le RD106 (François Mitterrand)

Montant prévisionnel de l'action : 1,2M€ dont 100 000€ sur la durée de ce contrat.

Le détail des modifications par fiche ainsi que les fiches concernées sont joints au présent rapport.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-174 en date du 18 décembre 2023 autorisant la signature du contrat de co-développement de 6^{ème} génération 2024-2027,

Vu l'avis de la Commission Transition Ecologique, Economie et Cadre de Vie en date du 3 décembre 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de l'avenant n°1 au contrat de co-développement de 6^{ème} génération 2024-2027 tel que proposé ci-joint ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant avec Bordeaux Métropole, ainsi que tout document afférent à ce contrat de co-développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/24
ID 033-213302813-20241216-8060-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 16 décembre 2024



Gérard SERVIES
Secrétaire de séance

Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.